

AFR/RC29/R1 : Nomination du Directeur régional pour l'Afrique

Le Comité régional,

Conformément à l'Article 52 de la Constitution et à l'Article 52 de son Règlement intérieur,

1. DESIGNNE le Dr Comlan A. A. Quenum en qualité de Directeur régional pour l'Afrique, et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Comlan A. A. Quenum pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1^{er} février 1980.

Septembre 1979, **29**, 5